

« LINKY : LE COMPTEUR INTELLIGENT CAPABLE TENIR EN ÉCHEC LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

PLAN : Bref rappel de l'ÉTAT DU MONDE où nous vivons et de la publicité faite par Enedis pour y introduire le Linky

Partie 1. : Les NUISANCES du compteur, du système, et du monde de Linky (points 1.1.1. à 1.2.3.)

Partie 2. : Les MODALITES DE REFUS de son installation (points 2.1. à 2.3.2.)

Préambule : les ENJEUX PLANÉTAIRES et l'urgence absolue

d'un abaissement marqué du productivisme industriel et de la consommation :

Un contexte extrêmement alarmant : La production / consommation (par 10% des terriens) mondiale a déjà utilisé depuis l'ère industrielle la moitié des réserves planétaires [1], ① en **matières premières** (des métaux indispensables en particulier, sans lesquels pas de machines, et les métaux et minéraux indispensables à l'électronique et au numérique), ② en **énergie carbonée** (en outre : pas de plastique sans pétrole) et **fossile**, ③ en **éléments pourvoyeurs de vie** (eaux, sols, air, atmosphère, biomasse) ; leur asphyxie et l'altération de la planète atteignent le non-supportable, **le climat change**.

Notre modèle dispendieux ne peut supporter plus d'1 milliard de bénéficiaires 'pratiquants'. Or, le marché mondial a à présent vendu partout ce modèle de production-consommation, et **7 milliards de candidats potentiels émergent**. (expl : 2,8 milliards en Chine et en Inde en ascension rapide, pour ne pas dire en passe d'être les nouveaux maîtres de l'économie mondiale).

Il s'en suit qu'une limitation drastique de la production-consommation responsable des impacts, et un nouveau modèle, deviennent indispensables (cf toutes les CONventions de Parties depuis 1994, échouant à enrayer le processus) ; de la COP 24 doit enfin sortir l'application de règles obligatoires (efficaces ?)... **après 24 ans de bonnes intentions non réalisées**...

... Cependant... les nouveaux compteurs communicants d'électricité (Linky), de gaz (Gazpar) et d'eau (Aquarios) qui nous arrivent, engagent un dramatique pas en avant dans ce modèle de croissance par productivisme-usant-et-abusant-des-ressources, de la vie, des peuples, et des travailleurs ...(preuves en partie 1.)

Avantages supposés du compteur 'intelligent et connecté' (seuls éléments donnés par EnedisErdF)

① **Production journalière d'une « courbe de charge »** qui suit, ½ h par ½ h, la consommation électrique dans l'habitat (et Enedis peut pour ses besoins –voir point 1.3.3.– décomposer cette courbe appareil électrique par appareil électrique) ; chacun est invité à étudier sa courbe pour raisonner et limiter ses dépenses.

NDR : Produite la nuit sur les données du jour, cette courbe est accessible le lendemain par une application internet Enedis, sinon, on peut la suivre en temps réel au compteur, ou si on achète un écran déporté du compteur.

② **L'ensemble des informations fines ainsi relevées permettrait à Enedis d'optimiser les flux d'énergie sur le réseau de distribution, et aux distributeurs de se concurrencer auprès des clients sur des offres personnalisées.**

NDR : Il est vrai que la fourniture en heures de pointe est cause d'importation à prix élevé d'un complément d'électricité. Alors un système de veille sur le réseau, incluant la possibilité de déclencher à distance de mini-coupures spécifiques chez les usagers, présente un gros intérêt de réduction de coûts pour ENEDIS.

③ **Egalement, d'autres vendeurs gravitant sur le marché qui s'ouvre à partir de la constitution/vente de divers profils d'usagers de matériels électriques, pourront adresser leurs offres en "domotique connectée"...**

NDR : besoin ou gadget ? ("l'offre crée la demande"...)

④ **Enedis mentionne l'entrée en vigueur de nouvelles tarifications qu'elle qualifie d'intéressantes.**

NDR : a- Vérification difficile en raison du changement (désavantageux) d'unité de mesure de la consommation, de l'évolution (à la hausse) de la partie fixe de la facture (taux pour l'abonnement, hausse de la taxe, à fins de rembourser ce compteur 'gratuit'), de l'intolérance du compteur aux pointes ponctuelles (d'où passage au compteur de puissance supérieure) ; b- Gain de l'utilisateur très controversé par les experts indépendants. (cf sites d'information cités dans ce texte)

⑤ **Avantage en terme d'emploi ? une dizaine de milliers d' « emplois-chantiers » au lancement.**

NDR : et 2 fois plus de suppressions ensuite (relevés à pied, petites interventions...), comme lors de toute automatisation

... et... attention ! ... les assurances ne garantissent aucun risque ni dommage en cas de sinistre dû au Linky ... dysfonctionnements cités : disjonctages, appareils HS, surchauffe dans le circuit, petites explosions, débuts d'incendies,...

Enfin, la Cour des Comptes, met en question le profit d'Enedis et l'inutilité pour l'utilisateur [6]

Partie 1. Les niveaux de nuisance environnementale du compteur LINKY

1.1. Nuisances au niveau de la fabrication : 1^{ère} gagebie :

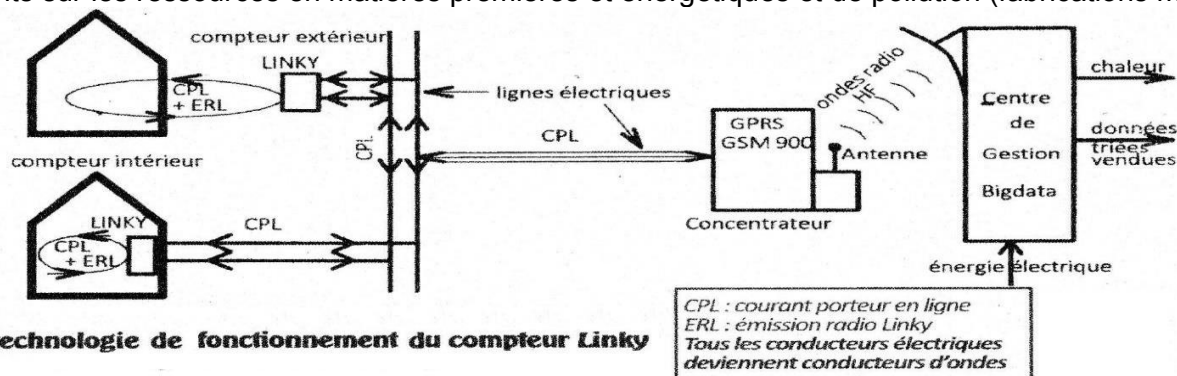
1.1.1. Côté domicile :

35 millions de compteurs simples, robustes (durabilité 60-70 ans) sont transformés en **déchets**, dans le temps que **140 millions de compteurs** (35 x 4) 4 fois moins durables sont fabriqués et les remplacent. remarque : cela sans compter l'**obsolescence systémique**, le Linky G1 est celui validé mais c'est déjà le G3 qui est posé

1.1.2. Côté réseau (voir le schéma page suivante) et Environnement:

Mise en place de **700 000 concentrateurs** récupérant, traitant et renvoyant les données, tant par voie CPL (Courant Porteur en Ligne) que par téléphonie mobile (ils ont leurs petites **antennes-relais**) ; **câbles** entre les

habitats et les concentrateurs, et également entre les Linky ; ajout de **terminaux en Data Centres**^[2] :
 Donc, dès la mise en place d'un pareil équipement : gros impacts nocifs en terme de déchets, de nouveaux prélèvements sur les ressources en matières premières et énergétiques et de pollution (fabrications massives)



technologie de fonctionnement du compteur Linky

Le principe des Courants Porteurs en Ligne consiste à superposer au courant électrique alternatif de 50 ou 60 Hz un signal pulsé à plus haute fréquence et de faible énergie. Ce deuxième signal se propage sur l'installation électrique et peut être reçu et décodé à distance. Cette façon de faire comporte cependant un inconvénient : le réseau électrique n'est pas adapté au transport de hautes fréquences car il n'est pas blindé.

Le CPL sera également présent dans les câbles dans les habitations créant dans son environnement proche un champ électromagnétique (CEM) et ENEDIS (ex ERDF) n'a pas prévu de filtre pour protéger au moins les habitations.

Dans un deuxième temps l'émetteur radio Linky (ERL) sera activé et émettra en plus des ondes dans tout le logement. Le fonctionnement des concentrateurs nécessite des antennes relais au même titre que le téléphone mobile.

(schéma issu d'un tract de StopLinky46)

1.2. Eléments d'impact sur la qualité sanitaire de notre environnement :

☒ **Densification du réseau et des ondes GSM** (Global System for Mobile -> téléphonie mobile), déjà reconnues nocives en exposition continue ou permanente^[6]. Ici, les antennes sont situées en bord de voie publique (concentrateur placé auprès du transformateur Haute Tension/Basse Tension existant) à hauteur de piéton : sur un poteau à 1m et quelque du sol, ou dans un caisson au sol.

☒ **Ajout d'un électro-magnétisme** dû au courant CPL qui injecte dans nos fils électriques, sur l'ondulation électrique, un signal pulsé de nature différente et de fréquence supérieure (remarque : quand une installation est conçue pour du courant CPL, les fils conducteurs sont des fils blindés...) : bref, nos fils électriques *rayonnent*^[3]
 NB : Ce fonctionnement est intermittent, mais régulier, et dans tous les cas bien moins minime qu'Enedis ne l'annonce, car en sus de produire une courbe de charge, Enedis surveille/adapte le réseau en permanence (6 impuls.-rafales/mn).

ATTENTION : un Linky voisin rattaché au Transfo+Concentrateur dont vous dépendez, suffit pour avoir du CPL dans VOS fils électriques!

☒ **Surajouts** : le Linky G1 a une portée de 300m vers le concentrateur (qui dessert en moyenne 300 compteurs) : on en 'profite' donc entre voisins situés dans ce rayon. En outre, en 'habitat étalé', il n'y a pas de concentrateur tous les 400m ; alors, les Linky posés chez les particuliers seront appelés à jouer à tour de rôle la fonction de 'répéteur' : réception et renvoi des signaux de toute une 'grappe' d'habitations, afin de rapprocher leurs données du concentrateur. Le champ électromagnétique émis par le Linky-Répéteur se surcharge d'autant

Pour en savoir plus^[3] sur cette innocuité non prouvée doublée d'une non-application du « Principe de Précaution », les sites :

-> priartem.fr (association Pour Rassembler Informer et Agir sur les Risques Liés aux Technologies Electromagnétiques, agréée par les ministères en charge de la Santé et de l'Environnement) ; -> robindestoits.org (association nationale pour la sécurité sanitaire dans les technologies sans fil) ; -> crirem.org (Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Électromagnétiq.)

1.3. Nuisance au niveau de l'usage : 2^{ème} gabegie (et déni inquiétant des limites planétaires)

1.3.1. Une consommation électrique domestique vraiment abattue, tous comptes faits ?

a- Il est difficile de penser que le fait de changer d'outil de comptage induise une miraculeuse diminution des besoins électriques des usagers, ni surtout que cette diminution puisse contrebalancer la consommation de mise en place d'un tel équipement domestique et territorial avant très, très, très longtemps.

b- La concurrence des offres des fournisseurs '*les mieux adaptés*' produit des reports de marchés auxquels il est difficile d'attribuer un impact de réduction énergétique globale^[2], sinon très faible et alors sur une durée d'amortissement de l'énergie d'installation défilant toute idée d'abaissement majeur, urgent pour la planète.

c- Rappel : l'avantage financier peut '*in fine*' ne pas être au rendez-vous.

1.3.2. Accroissement indirect de la consommation d'énergie et de matières 1ères ('effet rebond')

Ces compteurs sont le cheval de Troie du nouveau marché de « *l'Internet des Objets* », soutenu par « *l'Économie du Big Data* » (cf 1.3.3) ; un nouveau *mythe de la croissance infinie miroite*... avec :

a- Le redoublement (par renouvellement) des parcs de matériel électrique de 35 millions de foyers : Pour le bon usage du Linky, nombre d'appareils électriques seront à renouveler^[4] : encore des dépenses d'énergie de production-consommation (assortis de déchets et pollutions), dont *gadgétisation* (le consommateur sera invité à se réjouir à l'idée de piloter ses appareils 'à distance' via GSM-CPL-WiFi ...).

b- L'instauration d'une connexion/marketing ciblée permanente avec TOUS les foyers ! :

Ne cherchez rien ! : grâce au Linky, vous recevrez automatiquement sur vos lignes, en temps utile, TOUTES *of-fres* marchandes personnalisées pour acquérir le matériel *ad hoc* dans le meilleur des "monde-marchandise"

1.3.3. Consommation électrique (énergétique) générée au dehors :

① En fait de réduction, toute utilisation de kWh donnée, dans le domicile du consommateur, sera assortie, à l'insu de celui-ci et sans son consentement, de dépenses d'énergie connexes. Celles-ci se produiront dehors, sur le territoire. En effet :

a) outre les 300 millions de kWh dépensés pour le fonctionnement des concentrateurs (estimation ADEME) ;
b) la capture des données de consommations par les récepteurs du compteur, conduira **CHAQUE JOUR** à la gestion de **3 milliards de données*** collectées, traitées et mises sur le réseau {Data Centre/Big Data**} (versus un ordre de grandeur actuel évaluable à **200 millions PAR AN** (6 factures), **SANS rebonds dans le web**).

* (chiffre donné aux Echos par **Bernard Lassus** en charge du projet Linky, et appelé à évoluer vite avec les générations du compteur, les lois..., dont essentiellement celles du Marché)

** Note : L'activité du Big Data (automatisée par algorithmes faisant principalement travailler une poignée de programmeurs mondiaux), consiste à joindre toutes les collectes de données par des identifiants communs (exemple : matricule d'une personne, d'un foyer, d'une Société, e-mail..., associés à divers fichiers issus de formulaires chez divers Services, banques, vendeurs, sites internet, etc...). L'interrogation croisée de ces fichiers joints permet de tirer toutes sortes de profils, par sélection d'attributs estimés intéressants, et de les vendre par lots aux partenaires intéressés (marchands,...).

Un exemple particulier : au motif de traiter les critères intéressant la traque terroriste, les USA ont obtenu le droit de récupérer toutes les données captées par les Services (et autres partenaires) des États de l'Union Européenne...

Il n'est pas facile d'évaluer le coût énergétique du travail déclenché dans le Web par le captage parasitant nos connexions : prélèvement de données, marchandisation, démarchage-retour...

À l'échelle globale, où les Data Centres consomment l'équivalent de l'énergie produite par 40 réacteurs nucléaires^[6] (France : 5 MeWatts, puissance d'un réacteur), certaines certitudes et données sont établies :

Le WEB est déjà obèse :

- L'activité numérique en général y dépense une énergie de l'ordre de grandeur de celle dépensée dans les secteurs du transport auto ou camion, ou de la cimenterie. En 2015, l'activité des Centres de Données enflait déjà au rythme du doublement de leur dépense d'énergie en 4 ans (dépassant la plus haute évolution qui est celle de l'avion). Et 20% de cette dépense était imputable au 'traffic' des données captées chez les usagers. **

- En d'autres termes *** : en 2018, le numérique dépense 10% de l'électricité mondiale. Avec 8 zeta-octets en Centres de Données, c'est actuellement plus de 1000 giga-octets par terrien qui sont stockés. Et l'arrivée de dizaines de milliards d'objets connectés nous amène déjà à un doublement annuel du coût énergétique, dont extractivisme minier et raffinages très polluants.

SOURCES :

**l'atelier du shif 'Transition numérique, comment éviter l'obésité?', 21/02/17 : <https://www.youtube.com/watch?v=-mj63ZXcrhs>

*** intervention de Philippe Bihoux lors de la conférence APIDays, 012/2018 : <https://www.youtube.com/watch?v=lrsAYIEiXaQ>

Telle est la préoccupante tendance durant la période où se déploient, ici, en ce moment, 35 millions de capteurs de milliards de données sur de courts laps de temps...

② Rappel : le secteur de croissance de « la vente des données de consommation » soutient le secteur de croissance de « la vente des objets connectés »[*]. À l'heure de la rareté/sobriété et de la réduction de l'impact polluant de la production, QUELS RESPONSABLES(?) peuvent encore projeter de redoubler l'équipement déjà suffisant du monde pourvu, et d'inonder le monde non pourvu (10 fois plus nombreux[**]) d'objets parés de leur dernière couche futile (tout cela dans une débauche de containers sillonnant les mers, etc) ??

[*] Un aperçu : la video-marketing d'une des transnationales profiteuses ; <http://stop-linky46.fr/video/onzo.htm>

[**] Enedis se réjouit de l'intérêt que montre la Chine pour le Linky qui, loin de n'être que l'accessoire de ce qui est à l'origine un Service dû à des citoyens-usagers, entre dans l'offre marchande au niveau transnational.

Ainsi, deux des processus exponentiels (orgie des ressources terrestres arrivant à épuisement / inflation de la consommation) propres à mener au gouffre l'espèce humaine s'aggravent radicalement au lieu d'être jugulés.

Note en terme de 'coup politique' : LE VERROU DE L'AFFAIRE :

On ne peut passer sous silence le biais de construction de l'opération (validée en deux temps), qui étrangle « le financement nécessaire au déploiement des énergies renouvelables » (dont restriction du nucléaire) avec les liens des « compteurs connectés surveillant les usages premiers » (énergie et eau). En effet :

φ1- Rappel : Les compteurs connectés ont été adoptés au Parlement une 1^{ère} fois en 2004, AU TITRE DE L'OPTIMISATION FINANCIÈRE des investissements d'EDF, dans la LOI DE PROGRAMMATION DES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE L'ÉNERGIE. On était bien dans une LOGIQUE D'ÉCONOMIE DE MARCHÉ INTÉRIEUR

φ2- En suite à la directive Européenne de 2009 préconisant, en substance, "aux Etats Membres de se doter de moyens fournisseurs de données permettant de maîtriser/réduire leurs dépenses énergétiques" (sans citer nommément aucun compteur dont nombre de pays se sont d'ailleurs passés pour montrer des résultats), leur déploiement effectif a été revoté au Parlement par un pont de 15 Août 2015 avec une poignée de députés présents, AU TITRE DE LA LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

NDR: le budget prévu pour accomplir la transition énergétique s'avère ainsi éligible à compenser tout défaut de rentabilisation des 5 à 8 milliards investis par ErDF-Enedis et ses partenaires !...

-> Conséquence 1 :

Ainsi, ce sont nos usines marée-motrices, géothermiques, nos panneaux solaires, et autres, qui seront sacrifiés pour une gabegie qui risque fort de coûter plus de 5-7 milliards à la mise en place ; des experts envisagent 12 milliards par exemple, ce qui retirerait 5-7 milliards à toute infrastructure alternative véritable, puisque le réseau fondé sur les compteurs connectés fait partie du programme de transition.

-> Conséquence 2 :

Un fonctionnement aussi centralisé, continu, causant une grosse bouffée en demande énergétique..., fera-t-il appel à des énergies vertes disséminées, à des Centrales, nucléaires, ou à des mines de charbon en pays tiers ? Pour quels résultats ?... Verra-t-on des démantèlements ou de nouveaux EPR?

-> Conséquence 3 :

Aussi, si les luttes citoyennes mettent ENEDIS en déficit (expl 50% de refus et division par 2 de la rentabilisation de l'investissement structurel), elles paieront leur succès à brider une vaste fuite énergétique et matérielle, par la soustraction de quelques milliards au programme de construction d'une infrastructure d'énergies renouvelables ;

Un principe ressemblant à celui régissant les quotas de CO2 fait que ENEDIS retirera des intérêts de la somme qui lui sera versée pour combler le déficit par rapport aux prévisions. (cf réf [2])

CONCLUSIONS

Au motif d'optimiser/réduire nos dépenses énergétiques, c'est d'un montage à triple nocivité qu'il s'agit. Ce montage conduit :

- à l'affaiblissement des moyens de monter un dispositif énergétique renouvelable [soutenable] ;
- à ce que la dépense en « énergie sale » augmente ;
- à l'échec programmé d'une indispensable sobriété (+ diffusion par principe de mondialisation) ;
- et, accessoirement, à ce que de toutes façons les actionnaires et prestataires s'enrichissent à court terme par l'acte d'infliger au pays des nuisances de très long terme voire irrémédiables ;

À l'âge des limites de la Terre finie, ENEDIS et ses appuis se félicitent d'encore ouvrir des « marchés infinis », et cela sans aucun contrôle ! * . Or il est impossible de découpler la croissance et l'augmentation de production/consommation, de l'épuisement des ressources-énergies incluant pollutions et extinctions du Vivant [1]

* déclaration du manager de la SA qui détient la fourniture d'énergie électrique (in réf.[2]) : « **Linky ouvre tout un écosystème [NDR : intolérable usurpation de cet élément de langage!] qui élargit un champ presque infini. Après, c'est le Marché Lui-Même [NDR : nous voilà rassurés?] qui va décider des possibilités** ». Dont lois accommodantes et actes.

- ⇒ Le déploiement forcé des compteurs connectés sur toute la France, laisse-t-il à ce pays l'espoir de vraiment s'inscrire dans l'indispensable transition énergétique et écologique planétaire ?
- ⇒ de trouver un modèle sobre et viable par ses citoyens (et par les nationalités-clientes en mondialisation)?

⇒ Saisirait-on la Cour Pénale Internationale, déclarée compétente sur les crises écologiques?

Car depuis des décennies, des milliers de scientifiques du monde entier ont bien démontré une crise écologique planétaire : en novembre 2017, 15364 ont signé un ultime et dernier appel [8] qui n'est même plus adressé aux gouvernants, mais aux citoyens, scientifiques, hommes/femmes d'influence et d'action..., pour qu'ils exercent suffisamment de pression pour faire céder leurs dirigeants. Céder et en finir avec le modèle d'exploitation qui a gagné le marché mondial et qui amène l'extinction planétaire (dont description du contre-modèle) [8].

⇒ Oui, les citoyens, leurs associations, la Société Civile, ont, en démocratie, certaines possibilités...

... surtout face à ce qui présente tous les caractères d'un « **GPII** » (Grand Projet Inutile [nuisible, même] et Imposé), de forme diffuse ici :

- ♦ 35 000 000 points-compteurs répartis sur toute la France, + 700 000 concentrateurs + 137 data centres de quelques ha ou dizaines d'ha qui augmenteront fort ;

- ♦ grand (marché mégalomane), inutile, imposé, et, de surcroît, à perspectives de nocivité gravissime à moyen et long terme (accélérateur de la raréfaction des ressources planétaires, de la pollution globale et locale, de la fin massive d'espèces vivantes, de l'altération du climat)

Partie 2. QUE FAIRE ?

(sinon légitimement réagir à un déni de démocratie et de voie de régulation énergétique/écologique) [9]

Pour les opposants, à ce stade, il s'agit de refuser cette contrainte-sans-autre-forme-de-procès, fondée sur une interprétation orientée d'une directive EU, et imposée sans délibération, consensus, ni consentement. L'installation forcée du « système Linky » enfreint dramatiquement nos droits et libertés de choix :

- droit à la connaissance transparente et éclairée de ce qui peut à maints égards altérer notre vie,
- puis droit à consentir ou refuser, ① individuellement (la Loi, et même les Conditions Générales de Vente initiales du Linky, stipulent la nécessité de l'accord du consommateur), ② voire en tant que rapporté au territoire local et national, car cela engage l'avenir des populations dans ses aspects les plus essentiels et vitaux.

2.1. Entrer dans une résistance déjà très balisée et efficace, à gros potentiel d'accélération :

2.1.1. D'où refuser ? :

[9] dores et déjà, la précieuse compilation juridique amenée par Valérie Rabault [0], démontre le droit [sinon le devoir] de refus de tout usager.

a- Refus individuels (très difficiles à tenir pour les compteurs extérieurs, la pose étant acharnée)

b- Concertations locales : Des centaines de **collectifs**, issus de la Société Civile, se sont mis en lutte après des lanceurs d'alerte et des experts indépendants, et font ce travail d'information-diffusion-débats, jusqu'à l'action locale (quartier, commune, co-propriété...) de refus (cf point 2.2. méthodologique)

Remarque : le choix d'un certain nbr impacte la totalité ; si un taux élevé de Linky est posé, c'est la santé et la chance de transition écologique de tous, y compris ceux qui ont refusé à cor et à cris, qui sont compromises.

Les collectifs réclament un débat national, ou une consultation citoyenne, ou un référendum sur une grave question d'intérêt général, et, en attendant, un moratoire suspendant le déploiement des compteurs.

c- Rapprochements avec les instances influentes : -> Si d'un côté **ENEDIS, avec son cabinet-expert** (en conflit d'intérêts) qui a démontré le bien-fondé des compteurs, et avec ses partenaires prestataires, maintiennent leurs arguments partiels et leurs positions (dont méthodes de forçage), -> de l'autre côté, **d'autres organismes pertinents** (instituts et autres structures de recherche, d'investigation ou d'expertise tels que le CRIIREM -Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Électro-Magnétiques-, etc..., voire des Institutions-mêmes) font connaître leur verdict. Exemples : **Communiqué du 19/04/16 de la Ligue des droits de l'Homme / Action d'un groupe d'avocats constitué autour de l'ancienne ministre de l'environnement Corinne Lepage et associé à 3800 citoyens** en refus, auprès des ministres en charges de la santé et de la transition l'écologie 09/04/18, voire en juin référés en TGI au national et dans les territoires^[6] / **Rapport financier du 7/02/18 de la cour des comptes** (cf ^[6]) / **Mise en demeure de la CNIL envers Direct Energie qui pose les compteurs sans consentement signé des usagers**,...

d- Recours aux élus :

Parmi les députés, des dénonciations motivées sont exprimées, depuis Dupont-Aignan (qui a pris un arrêté de refus concernant sa commune) jusqu'au porte-parole de la France Insoumise, en passant par la pugnace et éclairée députée du Tarn-et-Garonne ^[9] ;

Egalement, **une députée européenne et une sénatrice s'expriment pour un réexamen du projet et un moratoire, ou pour une vraie absence d'obligation** ^[6].

Détail : Les demandes d'améliorations motivées présentés au Parlement Européen par Michèle Rivasi sont : Révision des rémunérations d'ENEDIS / Réduction du coût pour le consommateur / Mise en place d'outils pour que les usagers soient actifs de leur consommation / Mise en place d'un protocole de refus [NDR : celui de consentement reste la loi ! ^[7]] pour les personnes sensibles aux champs électro-magnétiques, et pour celles qui refusent de livrer leurs données.

NB : Concernant **les maires**, il faut savoir que chacun d'entre eux peut se prévaloir d'être propriétaire des compteurs de sa commune ^[7], et qu'il a la capacité de rendre une décision ou un arrêté pour le (droit au) refus d'installation des compteurs chez ses administrés.

2.1.2. Etat d'avancement du projet Linky :

a- Etat de déploiement des compteurs:

☞ En Juin 2017, ENEDIS annonçait la pose effective de 3 millions de compteurs, sur l'objectif de 31,5 millions, terminé en 2021. Ce qui concerne environ 5 000 communes sur 36 000. Il dit en poser 28 000 / j.

☞ Ce que relève aussi le journaliste d'investigation Nicolas Bérard (document ^[2], de janvier 2018), c'est qu'il y a eu 12,5% de REFUS RÉUSSIS durant cette première phase (moins dotée en information et méthodes qu'aujourd'hui). Côté Communes, à ce jour, environ 700 ont pris des arrêtés ou autres formes de décision, pour rejeter le déploiement, en suite à des Réunions Publiques et/ou à délibération du Conseil Municipal.

☞ Liste des communes ayant refusé le compteur pour leurs administrés, à quoi il faut ajouter les milliers de citoyens qui individuellement ont barré l'accès à leur compteur.

<http://www.poyal.fr/appfree/carte-france-communes-refus-anti-non-linky.html>

(on y trouve aussi leurs documents de déclarations de refus)

☞ L'opposition citoyenne et le bruit ne cessent d'augmenter. Beaucoup plus de médias font mention de protestations citoyennes et de défauts du système (encore partiellement, le plus souvent en ne s'appuyant que sur les avis 'autorisés', excluant d'autres experts scientifiques, et non sans citer le louable objectif d'ENEDIS).

b- Prévisionnel pratique :

1) ENEDIS vous propose de consulter son site, pour anticiper sa venue :

<https://commune.app-linky.fr/index.html>

Dans le Lot, 1 400 concentrateurs à hauteur de piéton ajoutent leurs antennes à celles posées sur les collines
Remarques : on a constaté 4 mois d'avance sur Pontcirq-Douelle... / Au printemps 2018, des responsables d'Enedis font des tournées de communication chez les particuliers au motif d'expliquer la transition énergétique. À l'automne 2018, les maires résistants sont visités... L'appareil de persuasion se renforce 'à hauteur'...

2) À ceux qui souhaitent refuser, informer, préserver environnement et avenir sur le territoire, suite de Partie 2:

2.2. Agir ici, maintenant – méthodes éprouvées :

2.2.1. Accès aux renseignements et modes d'action :

Quelques sites d'information essentiels indiquent comment procéder pour repousser le Linky *et al.*. Citons :

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/> (+ compteurs de gaz et d'eau);

<https://refuser-compteur-linky.fr/>, et autres tels que déjà cités en références en partie 1... Ces sites offrent : de nombreux documents au service d'une « information populaire » organisée localement, et au service de la facilitation de l'organisation entre voisins,

une 'marche à suivre', des procédures juridiques, des lettres-types etc, pour faciliter la démarche de refus, l'actualité de la lutte,

la possibilité de bénéficier des services de juristes et d'avocats (expl cabinet Artemisia associée à RefusLinkyGazparFree, incluant l'avocate qui eut gain de cause pour Kokopeli contre Monsanto)

2.2.2. Dans le département du Lot :

a- Le premier collectif, sur Cahors (dispensant des: réunions d'information dans le département), a monté un site très fouillé, pourvu en outils et données, régulièrement actualisé : <http://stop-linky46.fr/>

b- Le département compte une douzaine de collectifs anti-linky, qui semblent correspondre à de l'organisation associative ou citoyenne en vue d'un plein (droit de) refus au niveau local ou communal ; 6 déclarations de refus au niveau de mairies sont finalisées ; nombreux sont les gens à avoir barré leurs compteurs extérieurs. Remarque : Le département voisin (Lot-et-Garonne) en est à plus de 20 communes déclarées.

2.2.3. Etapes de l'action collective de refus (canevas) :

① **Au** titre d'une des bases d'échange possibles, des "tour de la question" comme le présent texte, (copiable et diffusable à volonté, il fait la synthèse des vastes conséquences de l'implantation des compteurs connectés), ont pour but de faciliter d'aller vers une prise en charge groupale du problème local.^[8]

② **Il** s'agit également de constituer un collectif local, dont une commission intensive, qui se réunirait en salle, à un rythme à déterminer, pour préparer les étapes d'action :

③ **Les** actions qui suivent, inspirées de la documentation, et des actions observées, sont indicatives, à titre suggestif et non exhaustif :

1° Préparation (on n'est jamais trop soigneux pour cette phase où les forces se précisent et s'articulent) :

- a) échanges/cohésion du groupe,
- b) stabilisation des outils et méthodes,
- c) prises de décisions concernant les étapes, l'organisation et de la logistique d'action ;

2° Réalisation des actions telles que, par exemple :

- ✓ Préparation de supports d'information
- ✓ Diffusion (boîtes à lettres, tracts, dont échange avec l'hab., stand sur marchés ou événements locaux)
- ✓ Événement-animation-information publique [*], incluant, à un certain stade, la présence d'invités acteurs de terrains... et d'invités décideurs (élus...)
- ✓ Signature de pétition(s) communale(s) –viser la moitié de la population en cette période pré-électorale–, et/ou appui à la maîtrise des procédures de refus individuelles –lettres RAR, groupe de surveillance des compteurs ur rue ou en cage d'escalier–
- ✓ Communiqués de Presse, articles dans des journaux participatifs
- ✓ voire obtention d'une Réunion publique avec le(s) maire(s) de(s) commune(s)
- ✓ voire obtention de Délibération-décision communale.

[*] Idées de pôles d'animation pour des journées publiques attractives (incluant les enfants d'âge scolaire etc) : (photos des) composants d'un compteur Linky, (photos d'un) concentrateur ; fonctionnement / Examen d'une (nouvelle facture montrant la) « courbe de charge » / Démonstration d' appareils de mesure du brouillard électro-magnétique / Stand de principes d'économie d'énergie domestique, qui n'ont pas besoin du Linky pour se faire / Stand de distribution et vente de document pédagogiques, avec coin "pétition à signer" / Coin ludothèque de style solidaire et environnemental / Vidéo attrayante et instructive / Chansons engagées (expl: "Tout, tout, tout, vous saurez tout sur le Linky") / Théâtre-forum / Apéro-discut' / ... etc..., ...

Note: dans une phase de sensibilisation, ou en cours d'action, des carrefours plus ou moins formels d'information/ échanges/ partage (de documents-types, de supports de communication, de méthodes, de retours d'expérience...) peuvent se former entre collectifs, structures issues de la société civile (expl. avec Alternatiba, ATTAC, ACHD, Confédération Paysanne, des groupes FI, des groupements de promotion du bio, etc...), et citoyens spontanément levés sur cette question.

Citations pour finir (..à choisir...) :

=1= février 2017, Daniel Kaplan, cofondateur et conseiller scientifique de la FING Fondation Internet Nouvelle Génération [*] : « *Il faut vraiment qu'on se débarrasse de l'idée que le numérique sert à rendre (toutes) les choses plus efficaces [...] ce n'est même pas son rôle historique [...] le numérique n'est qu'un usage et non un secteur. [...] Il facilite du changement de business, de la stratégie, des enjeux de marchés... qui se tamponnent du sujet environnemental ! [...] Une vraie question à se poser concernant le numérique est : 'Comment l'environnement en fait son sujet?'* »

=2= février 2017, Philippe Monloubou, directeur d'ENEDIS (scindée du Service d'Electricité de France, et en 2018 Société Anonyme, en voie de privatisation,) : « *L'entreprise doit anticiper pour faire évoluer son business model, car nous sommes désormais un opérateur de Big Data !* »-

Finalité du présent document :

.Ce récapitulatif intéresse tout.e citoyen.ne s'interrogeant sur les nouveaux "smart compteurs" ou les refusant, tout.e citoyen.ne désireux.se de communiquer et/ou d'agir concrètement;

.Cette synthèse intéresse aussi toute association ou structure dont la raison inclut des axes tels que :

- oeuvrer efficacement en faveur de la transition énergétique ;
- contribuer à l'abandon des énergies fossiles ;
- protéger l'environnement et le cadre de vie dans son territoire ;
- lutter contre les projets énergétiquement nuisibles sur le territoire ;
- se diriger vers des infrastructures sobres et viables pour tou.te.s.

« Ne laissons pas l'avenir du Vivant dans les mains d'irresponsables !

Ensemble, citoyens conscients donc responsables, agissons 'local,' avec une réflexion également globale ! »

== E.P., mars 2018, actualisé à l'été 2018, à partir des sources :

-Dossier de presse du projet Linky, 2015 : <http://www.ecoenergiotech.fr/spip.php?article171>

[0] Une synthèse juridique puissante sur nos droits, en république démocratique constitutionnelle :

Lettre ouverte de la **députée du Tarn-et-Garonne** Valérie Rabault, à UFC que Choisir :

<http://stop-linky.demain.link/wp-content/uploads/2017/06/LINKY-LETTRE-OUVERTE-.pdf>

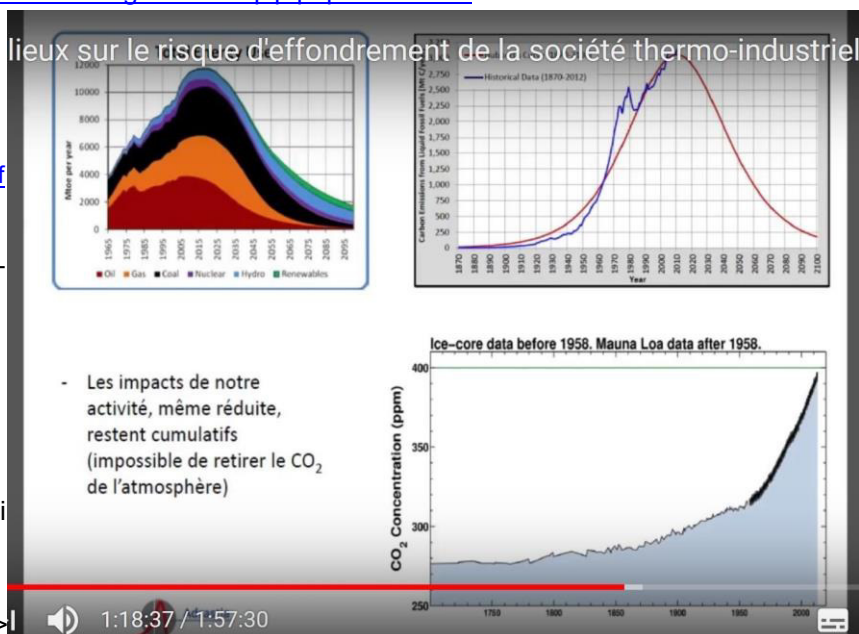
[1] cf le **rapport Meadows** (club de Rome, 1972, 'The Limits to Growth'),

puis les **rapports du GIEC** (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat, créé en 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, et consulté/cité depuis 2015 par les **COMmission et CONvention des Parties**), bien repris par des ingénieurs de haut niveau comme Philippe Bihouix, Jean-Marc Jancovici, Françoise Berthoud, Pablo Servigne, etc

Un exemple : la conférence de Jean-Marc Jancovici à la Cité de Sciences fin 2017 :

<https://www.youtube.com/watch?v=2JH6TwaDYW4>

et ci-contre, un schéma commun à tous ->



[2] Lire « Sexy,Linky ? », synthèse de Nicolas Bérard, journaliste d'investigation à «l'âge de faire», Ed. "Le Passager Clandestin", mise à jour 2018, opusculé à 5 euros.

[3] Les sites d'information du citoyen (cf point 2.2.1.) montés par des collectifs de lanceurs d'alerte, d'experts et de militants, permettent de consulter des dossiers sérieux concernant les nuisances de santé publique. Ajoutons ici : priartem.fr (association Pour Rassembler Informer et Agir sur les Risques Liés aux Technologies Electro-magnétiques, agréée par les ministères en charge de la Santé et de l'Environnement), ou criirem.org (Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Electro-Magnétiques), ou robindestoits.org (association nationale pour la sécurité sanitaire dans les technologies sans fil)

[4] Françoise Berthoud chercheuse au **CNRS** et intervenante dans le cadre de la **cellule ÉCOINFO** (site <http://www.ecoinfo.cnrs.fr>) : « *Le 'contrôle fin' de la consommation des équipements électriques, ne pourra avoir lieu que si ceux-ci sont 'contrôlables'. Cela nécessite des remplacements et/ou interfaçages généralisés des équipements électriques en place* » [dont déchets] /

[*] Atelier du shift, 21/02/2017 : « Transition numérique, comment éviter l'obésité ? » :

<https://www.youtube.com/watch?v=-mj63ZXcrhs>

[5] une vidéo ludique et pédagogique pour appréhender l'infrastructure du Big Data

<https://www.youtube.com/watch?v=pOpTwfzpkHo&feature=share>,

+ une conférence-débat entre citoyens :

<https://www.youtube.com/watch?v=E7eufCNmfgA>

[6] - **Cour des comptes**: http://www.journaldelenvironnement.net/article/a-quoi-sert-donc-linky_90433

- L'**OMS** reconnaît la *possibilité d'un effet cancérigène*, elle recommande de *tenir les appareils éloignés de l'oreille* (kit mains libres), ... Certains opérateurs posent en recommandation un *usage limité et interrompu*,...

- https://www.robindestoits.org/Linky-Corinne-Lepage-attaque-l-Etat-Journal-de-l-Environnement-09-04-2018_a2483.html

- <https://paca.eelv.fr/linky-michele-rivasi-demande-un-moratoire/>

- <https://www.publicsenat.fr/article/societe/compteur-linky-une-senatrice-souhaite-laisser-le-choix-aux-usagers-83935>

[7] Documents d'analyse compilés par stop-linky46 :

-p.3 des documents http://stop-linky46.fr/juri/linky_particuliers.pdf et http://stop-linky46.fr/juri/linky_communes_courte.pdf

- http://stop-linky46.fr/docs/propriete_des_compteurs.pdf. Les refus communaux de changer les compteurs restent souvent autant de batailles au coup par coup (avocats des associations dédiées / dénonciations en référés des décisions communales par les préfetures, voire Enedis, guère déboutantes à ce jour...)

[8] 13 Nov 2017 : « *World Scientists' Warning to Humanity: A Second Notice* », « **Deuxième note d'avertissement de scientifiques mondiaux à l'Humanité** », appel signé par **15364 scientifiques du monde entier**, dont membres du GIEC, prix Nobel), revue BioScience, 1^{er} Déc 2017 : <https://doi.org/10.1093/biosci/bix125>